Lycée
Hubert
Clément

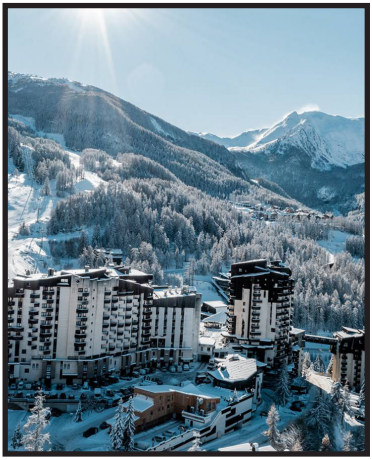

BROCHURE

CLASSE DE NEIGE 2024

© Lycée Hubert Clement
Octobre 2023

Table des matières

Le mot des organisateurs 4

À qui s'adresser? 5

Les Orres - la station 6

Le plan 7

La vie en commun 8

Vie au centre 9

Bagages 10

Documents 11

Prix du séjour 12

Informations importantes 13

Le mot des organisateurs

Après les expériences positives des dernières années, nous sommes très contents de vous présenter dans cette brochure la 24e édition de nos classes de neige. Cette année-ci, nos élèves de 6e partiront du dimanche 14 au vendredi 19 janvier 2024 vers "les Orres", France.

L'objectif est de donner aux élèves une autre vision de l'école. Celle-ci ne se limite pas aux différents cours, aux devoirs et aux notes obtenues. Elle constitue une communauté où les élèves vivront de belles expériences.

Nous sommes convaincus que sur le plan relationnel et humain, une classe, ayant vécu une semaine sous le même toit, rentrera plus soudée et plus mûre qu'à son départ. Pour nous enseignants, il est bien difficile de résoudre les problèmes relationnels d'une classe pendant nos heures de cours. Ceci est regrettable car une bonne entente au sein d'un groupe crée une meilleure ambiance de travail; chacun se sent mieux et ose s'exprimer sans craindre les moqueries du voisin.

Puisque le projet se déroule en janvier, les élèves pourront bénéficier durant deux trimestres de la cohésion et de la solidarité développées durant la semaine de classes de neige. Ils auront l'occasion de vivre une semaine bien équilibrée entre sports et études et verront que ces activités peuvent cohabiter, à condition de faire preuve d'un peu de discipline.

Pour ces raisons, nous estimons indispensable que chaque élève participe à la classe de neige qui sera certainement une étape clé dans son parcours scolaire.

Dans ce dossier, vous trouverez les informations générales concernant notre séjour. Les informations de dernière minute vous seront communiquées en temps utile.

Les organisateurs

À qui s'adresser?

Chaque classe a un tuteur, un professeur qui est la personne de contact privilégiée pour les élèves et les parents. Si vous voulez avoir des informations supplémentaires ou si vous avez un problème quelconque n'hésitez pas à vous adresser à eux. Il s'agit de :

Mme Francincella	pour la VI.6_1
M. Pennacchio	pour la 6_2
M. Eicher	pour la 6_3
M. D'Amico	pour la 6_4
M. Kraushofer	pour la 6_5
Mme Schlentz	pour la 6_6

LES ORRES

Un domaine sportif tous niveaux. Au-dessus du lac de Serre-Ponçon, le domaine skiable des Orres s'étend au cœur des Alpes du Sud, avec un point de vue unique sur le Parc National des Ecrins et le massif du Parpaillon. Il culmine à 2720 m d'altitude.

Les 100 kilomètres de pistes sont desservis grâce à 19 remontées mécaniques. La station des Orres, c'est en tout 100 km de pistes à travers la forêt de mélèzes. À chacun son rythme et son niveau : 36 pistes accueillent vos plus belles descentes. 10 vertes, 4 bleues, 18 rouges et 4 noires pour faire le plein de sensations.

Les Orres cumulent les avantages. Grand dénivelé, pistes larges, vallonnées et pentues, snowpark d'envergure, zones débutants…tout le monde se trouve et se retrouve sur les pistes. Une station bien en phase avec sa génération !

3 lieux clés
Les Orres 1550, Les Orres 1650, Les Orres 1800.

Hébergement Village sportif des Orres
Centre UCPA
Pramouton 2, Impasse Mûretier, 05200 Les Orres, France.

Chambres de 3, 4, 5 ou 6 lits avec lavabos.

Restauration
Restauration sous forme de buffets au village sportif. Large choix d'entrées, de plats chauds et de desserts. Déjeuners sous forme de pique-niques lors des sorties à la journée.

LES ORRES
1650m - 2720m
LE BOUSSOLENC
2872 m
2700 m
PORTETTE
2658 m
2720 m
L'AUPILLON
2917 m
CABANE DE L'EYSSALETTE
Lac de Ste Marguerite
Centre UCPA
LES ORRES 1800
LES ORRES 1650
LES ORRES 1550
CENTRE STATION
PRÉBOIS
BOIS MÉAN
DÉPART
CHAMP LACAS
ESPACE NORDIQUE
PRAMOUTON
Kalibus
piste verte : facile
green trail : easy
piste bleu : moyen
blue trail : medium
piste rouge : difficile
red trail : difficult
piste noire: très difficile
black trail : very difficult
liaison
connection
remontée mécanique
ski lift
domaine premières traces
first footsteps area
téléski difficile
difficult drag lift
chemin piétonnier
pedestrian way
Orrian express : luge sur rail
Orrian express : mountain coaster
zone réservée à l'initiation
first footsteps area
snowpark
snowpark
zone réservée aux sports nordiques
nordic area
espace rencontre et culture
espace rencontre et culture
salle hors-sac
meeting point
jardin d'enfants - garderie
kids garden
restaurant d'altitude
restaurant of altitude
accès handicapés
handicaps access
caisse vente de forfaits
ticket office
distributeur automatique forfaits
automatic skipass dispenser
toilettes
toilets
point de vue - panorama
panoramic viewpoint
poste de secours
first aid point
Office de tourisme & point infos
tourist office information
navette gratuite
free ski bus
parking
car park
espace luge
sledge area
patinoire
skating rink
big air
big air
raquettes / piéton
snowshoeing / pedestrian
chiens de traîneau
sledge dogs
décollage parapente
paragliding

La vie en commun

L'autodiscipline et la discipline de groupe impliquent:

- d'être à l'heure aux rendez-vous fixés.
- de ranger ses affaires personnelles.
- de faire son lit.
- de débarrasser sa table.
- de suivre de son mieux les cours de classe et de ski.
- de suivre les règles de conduite du skieur.
- de faire des exercices de mise en forme.
- d'être disponible à aider les autres.

L'UCPA et le LHCE se dégagent de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de téléphones portables ou autres consoles de jeux. Nous invitons les élèves à utiliser ces appareils le moins possible et nous rappelons que leur utilisation est strictement interdite pendant les heures de cours, même en classe de neige !

Vie au centre

La vie dans un centre UCPA implique votre participation à quelques petites tâches quotidiennes. Effectuez-les dans la bonne humeur.

Moins de 18 ans - Règlement du centre

Le stage UCPA fait l'objet d'un contrat entre trois parties: les parents responsables du fait de leur enfant mineur, l'enfant mineur qui suit le stage et l'UCPA qui l'organise. La raison d'être de ce contrat est la participation de l'enfant mineur aux activités sportives prévues. Celles-ci ont un caractère obligatoire.

Pour pratiquer 4 à 5 heures de sport par jour, il convient de respecter quelques règles d'hygiène et de vie simples: alimentation adaptée, temps de sommeil suffisant, éviter de fumer. D'autre part, l'UCPA, à l'application des dispositions réglementaires suite à l'accueil d'enfants mineurs dans des centres de vacances, doit veiller à empêcher la consommation et la vente d'alcool et de tabac. Plus généralement dans le cadre des articles 627 et 627.2 du code de Santé Publique Française, elle veille à interdire la vente mais aussi la simple consommation de «substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants» durant le séjour et le transport. De même, le régime des sorties est contrôlé et les jeunes s'engagent à respecter les horaires convenus avec l'équipe d'encadrement. Des règles de vie existent dans l'établissement permettant aux jeunes de passer des vacances agréables. Le non respect du règlement intérieur pourra entraîner une mise au point avec les parents ou tuteurs et selon le caractère de gravité, une interruption de séjour. En cas de faute grave constatée justifiant un départ immédiat, le jeune stagiaire pourra être renvoyé chez lui par le directeur. Aucun remboursement ne sera effectué, les frais de retour et d'accompagnement seront en outre facturés à la famille ou à la collectivité. L'UCPA conservera l'intégralité des sommes versées, les sommes dues resteront à verser à l'UCPA. En souscrivant un bulletin d'inscription pour un enfant mineur, les parents, les tuteurs ou représentant légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. L'UCPA décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un enfant mineur pendant la durée de son séjour à l'UCPA, y compris pendant le transport, s'il s'agit d'un transport UCPA. D'une manière générale, nous conseillons de n'emporter aucun objet de valeur dans les centres et le cas échéant de ne pas les laisser dans les chambres ou les tentes. L'UCPA se dégage de toute responsabilité en cas de vol. Dans tous les cas nous recommandons de les confier à notre encadrement qui les remettra lors du départ.

Bagages

Vêtements:

De ski:

- *Anorak*
- *Pantalon de ski*
- *Polaire*
- *Sous-vêtements thermique*
- *Collant*
- *Paire de bas (pour le ski)*
- *Bonnet*
- *Écharpe*
- *Paire de gants de ski (ou moufles)*
- *Lunettes de ski*
- *Lunettes de soleil*
- *Stick protège lèvres (Labello)*

De séjour:

- *Vêtements habituels*
- *Chaussures d'intérieur*
- *Chaussures d'extérieur (solides, imperméables)*

Affaires de toilettes:

- *Crème solaire (min. facteur de protection 12, pour peau sensible facteur 20)*
- *Affaires de toilette habituelles*
- *Serviettes de toilette*

Pour le voyage:

- *Pique-Nique*
- *Médicaments à prendre (informer les professeurs)*

Documents

À emporter par l'élève:

- *Carte d'identité*
- *Médicaments si nécessaires (en informer le tuteur !)*
- *Argent de poche*

À remettre au tuteur:

- *Fiche personnelle*
- *Dossier médical & fiche sanitaire de liaison*
- *Déclaration de bonne conduite*
- *Autorisation de soins médicaux*
- *Copie de la carte d'identité*
- *Copie de la carte de vaccination*
- *Copie de la carte de sécurité sociale*
- *Autorisation de sortie du territoire (Bureau de la population)*

Prix du séjour

Forfait pour:

- *Hébergement et repas*
- *Remontées mécaniques*
- *Matériel de ski*
- *École de ski*
- *Bus*
- *Assurance annulation*
- *Assurance (de rapatriement)*

Euro 520.-

Le prix est bien souvent l'argument de poids des détracteurs des classes de neige.

Nous sommes bien conscients que cette dépense n'est pas facile à assumer pour tous. C'est pourquoi nous avons prévu la vente de gâteaux au cours de la récréation organisée sous la responsabilité de chaque classe et en collaboration avec un ou plusieurs de leurs professeurs.

Par ailleurs, un fond du LHCE est prévu pour aider les élèves qui devraient renoncer à la classe de neige pour des raisons financières. N'hésitez pas à faire appel à cette aide si vous en avez besoin. Votre demande sera traitée en toute discrétion et confidentialité.

En cas d'annulation de votre participation, veuillez nous fournir les documents suivants:
• Un certificat médical complété par votre médecin (document à retirer au secrétariat du lycée)
• Justificatifs médicaux venant en complément du certificat médical et justifiant la date d'annulation : copie de l'ordonnance avec imprimé de la pharmacie, bulletin d'hospitalisation (le cas échant), compte rendu d'examen, … ou tout document relatant d'une aggravation."

Informations importantes

Veuillez virer le montant intégral de :

520 EURO,

ou un acompte de :

250 EURO,

avant le 01 novembre 2023,

au compte :

BCEELULL
LU62 0019 1855 1727 6000
TRESORERIE DE L'ETAT SEGS-LHC

avec la mention :

«Classe de Neige 2024»
en indiquant le nom, prénom
et la classe de votre enfant

et le solde restant de

270 EURO,

jusqu'au 01 décembre 2023 au plus tard,

en indiquant à nouveau le nom, prénom
et la classe de votre enfant.

Notes

Notes

© Lycée Hubert Clément
Esch-sur-Alzette